



# Le bénévolat et les bibliothèques

## Questionnaire sur le bénévolat et les bibliothèques auprès des collectivités adhérentes à la FNCC. Synthèse

Le ministère de la Culture a commandité une enquête sur les pratiques des collectivités territoriales en matière de bénévolat dans les bibliothèques. Afin de contribuer concrètement à ce travail, la FNCC, par sa commission Livre et lecture publique, a envoyé à ses collectivités adhérentes un questionnaire sur les liens que leurs bibliothèques entretiennent avec les bénévoles. Les retours ont été rapides et assez nombreux (32) pour observer quelques tendances significatives. On relèvera notamment l'apparition d'un bénévolat d'un type nouveau, souvent associatif, qui consiste à partager ses compétences et non à simplement offrir son temps et, d'autre part, la disparition progressive du bénévolat de substitution (à un manque d'effectifs professionnels) au profit d'un bénévolat de complémentarité. Synthèse.

**S'IL NE FALLAIT** tirer qu'un enseignement de ce retour de questionnaire, ce serait le suivant : moins une bibliothèque a besoin de bénévoles, plus leur apport est positif. Un constat doublé d'un autre : plus les bénévoles sont nécessaires au fonctionnement d'une bibliothèque, moins la compétence qu'ils apportent est qualifiée, ou encore moins leur compétence éventuelle est reconnue.

Il y a un effet de seuil qu'on peut décrire comme le résultat d'une évolution. Les réponses retracent l'histoire de la professionnalisation progressive des équipements de la lecture publique. L'un des questionnaires parle d'un moment de « *passation de pouvoirs des bénévoles aux professionnels* ». On part de la bibliothèque associative – les bibliothèques pour tous, par exemple – pour aboutir à la bibliothèque municipale pleinement structurée, conduite par des équipes professionnelles dûment rémunérées. A ces deux extrémités, le bénévolat fonctionne à plein régime, peu qualifié mais omniprésent dans le cas associatif, compétent, largement encadré et complémentaire du travail des professionnels dans le cas de la bibliothèque municipale solidement soutenue par sa collectivité de tutelle dans sa mission de service public. Dans ces deux cas, le bénévolat se déploie harmonieusement.

En revanche, dans les situations intermédiaires, celles liées à une municipalisation encore inachevée (ou bloquée, faute de moyens), la réalité s'avère plus conflictuelle. Souvent un seul bibliothécaire doit composer avec plusieurs bénévoles dont il ressent alors la présence comme un frein à un recrutement qu'il estime nécessaire. De plus, en étant dépendant (accueil, permanences), il ressentira négativement leur non disponibilité et rechignera à accorder une attention bienveillante aux éventuelles compétences propres des bénévoles pour les cantonner dans des tâches subalternes. « *La question reste de savoir si le bénévole apporte un plus (ses compétences professionnelles, par exemple) ou s'il pallie les impossibilités des administrations en matière d'emploi* », constate une maire adjointe à la culture. Une question qui ne trouve pas toujours sa juste réponse comme en témoigne ce propos amer d'une bibliothécaire entourée de dix-huit bénévoles : « *Ils me font gagner du temps (quoique pas toujours, surtout lorsqu'il faut rattraper leurs erreurs). Le problème est que les bénévoles ne comprennent pas tous la notion de service public et pratiquent souvent la politique du "en faire le moins possible". Considérons qu'ils ne sont "que" bénévoles et ne pourront jamais remplacer la qualité du travail et du service rendus par un professionnel.* »



On pourrait conclure que plus le passage d'un statut associatif à un statut de service public est progressif, plus il sera générateur de conflits qu'une évolution plus radicale permettrait vraisemblablement d'éviter.

**Le bénévolat qualifié.** Autre évolution, le passage d'un bénévolat du temps donné à un bénévolat de la compétence proposée. Les bibliothèques qui ont besoin de "main d'œuvre" gratuite pour pouvoir fonctionner répondent pour la plupart ainsi à la question du profil des bénévoles : *des retraités*, sans préciser leur profession... A contrario, dès que le bénévolat est nettement apprécié comme un atout, pour ainsi dire comme un "superflu indispensable" à la qualité et à l'éventail des missions et services rendus par la bibliothèque (mais non à son fonctionnement même), la réponse précise volontiers le métier du bénévole, fut-il à la retraite. Ce sont très majoritairement des enseignants, parfois des professionnels de la lecture publique à la retraite. Parfois encore, ce n'est pas le métier qui est spécifié mais un savoir spécifique, comme la maîtrise d'une langue étrangère.

En forçant un peu le trait, on pourrait dire que quand un bénévole remplit une part des missions des professionnels (toujours la plus ingrate), on ne prend pas en compte sa compétence propre. Elle est effacée : l'ancienne enseignante qui fait l'accueil sera considérée comme une simple retraitée de rien. Ainsi, la bibliothécaire d'une petite ville "employant" deux bénévoles à raison de deux heures hebdomadaire écrit laconiquement « *retraitées* » et ajoute sous la question sur le rôle des professionnels dans la définition des charges attribuées aux bénévoles : « *Ne sont confiées que des tâches ne demandant aucune formation particulière* ». Avec cette conséquence : « *La présence des bénévoles est acceptée par l'équipe et les responsables par "convenance et habitude"* ». »

Le bénévolat de compétence sera aussi un bénévolat de militants au sein d'associations. Alors, il s'agit davantage d'un partenariat avec une structure que d'une disponibilité proposée à titre individuel. Ici, les associations du type

Lire et faire lire, Autour du livre, etc., ou encore de bibliophiles ou de "prêteurs de voix" sont les plus actives. Plus la vie associative est dense et plus les partenariats de complémentarité avec les bénévoles peuvent se développer.

**Les chiffres.** Il paraît difficile d'extraire des données statistiques précises à partir d'un échantillon de seulement trente bibliothèques tant de communes rurales que de moyennes, grandes ou très grandes villes. Par ailleurs, douze collectivités ont retourné le questionnaire sans y répondre, pensant qu'il ne s'adressait qu'aux villes "employant" des bénévoles au sein de leur équipements. Pour autant, les réponses donnent quelques indications intéressantes, en particulier sur les activités des bénévoles ainsi que sur leur profil.

**Encadrement par les professionnels.** Plus de la moitié des réponses confirme un encadrement précis et formalisé du travail des bénévoles par les professionnels, et ce, qu'il s'agisse d'un bénévolat en interne, distinct mais dans les locaux ou hors les murs (seule une demi-douzaine de réponses indique clairement l'absence de toute collaboration formelle).

**Les publics.** La jeunesse (bébés, tout-petits, scolaires) constitue la principale "cible" de l'action des bénévoles. Non pas que ce serait plus facile mais, semble-t-il, à cause de la grande disponibilité que cela requiert. Pour le reste, ce sont en grande partie des publics qui ne peuvent venir à la bibliothèque, surtout les personnes âgées peu mobiles, chez elles ou dans les maisons de retraite. Les bénévoles se chargent notamment des dispositifs de portage à domicile (dans ce cas, il faut souligner le caractère social de cette démarche, laquelle déborde les fonctions propres à la seule lecture publique). Autres cas de portage ou de délocalisation du prêt, pour les prisons et les institutions de santé.

**Activités des bénévoles.** A part une douzaine de cas où les bénévoles remplissent les mêmes missions que les professionnels (essentiellement celles demandant peu de qualification : accueil, équipement de livres, mais parfois aussi choix des achats), le relevé des activités des bénévoles trace le portrait en creux du métier de bibliothécaire. Il s'agit alors d'un

apport net de compétences autres que les leurs ou contraire à leur nécessaire présence au sein de la bibliothèque. A noter également les “prêts de voix” pour les mal voyants.

- *Le conte*. La quasi-totalité des bibliothèques confiant à des bénévoles des missions spécifiques organise avec leur aide soit des “heures du conte”, soit des accueils en temps extrascolaires. Les bibliothécaires œuvrent souvent ici aux côtés des bénévoles.
- *Les manifestations littéraires et résidences d’auteurs* occupent aussi une place non négligeable. Parfois la mise en place d’expositions et de conférences (archives, thèmes spécifiques d’ordre littéraire...) rythme la vie de la bibliothèque de temps forts et accroît son lien avec les associations. A souligner quelques cas bien particuliers : ateliers de psychologie, de blason, ou encore un café littéraire.
- *Les ateliers lecture* sont assez fréquents, le plus souvent en lien direct avec les bibliothécaires. Les réponses font également état de trois *ateliers d’écriture*, ce qui, de fait, déborde le cadre de la lecture publique.
- *Les langues étrangères* occupent aussi une place certaine, parfois grâce aux jumelages des villes, parfois du fait de la présence d’étrangers résidents. Il y a des moments de contes ou de lecture bilingues en russe, en allemand et en anglais. Curieusement, les langues étrangères les plus représentées en France ne sont pas citées. Par ailleurs, plusieurs bénévoles s’engagent dans une action d’alphabétisation au sein des murs de la bibliothèque.

**Le profil des bénévoles.** Pour les cas où le savoir-faire professionnel des bénévoles est indiqué, ce sont essentiellement des enseignants à la retraite et quelques étudiants. On peut d’ailleurs s’étonner que la bibliothèque ne soit pas le lieu de la transmission d’autres métiers, comme si le partage de l’écriture littéraire et du goût de la lecture primait sur celui des connaissances, par exemple scientifiques. Enfin, la grande majorité des indications se contente d’un laconique « *retraitées* », sachant que, dans l’immense majorité des cas, les bénévoles sont des femmes. Une absence de parité lourde de sens.

**Otium et négocium.** Le bénévolat tend davantage vers des tâches spécifiques au fur et à mesure de l’augmentation du nombre des professionnels, accaparés par un métier de plus en plus technique (lié notamment à l’entrée des bibliothèques dans l’ère numérique).

Par ailleurs, la professionnalisation des bénévoles – ce qu’on a qualifié plus haut de “bénévolat de compétence” – exprime une volonté de mise au service des publics d’un savoir ou d’un savoir-faire qui témoigne d’un fort esprit de solidarité. Il ne s’agit plus de donner un coup de main ou de “se faire plaisir”, mais bien d’aide sociale (plusieurs bibliothèques citent l’activité des bénévoles aux Resto du cœur, par exemple) ou de transmission des connaissances au-delà de la vie professionnelle active. On est ici dans le *métier* au sens presque oublié du terme, non pas ce qui *fait vivre* – l’emploi – mais ce qui *fait être* (un savoir et une expérience). Une distinction que Jean-François Burgos, vice-président de la FNCC, a rapprochée de l’opposition latine entre *otium* – le loisir comme culture libre de sa qualité d’humain – et le *negotium* : le travail pour de l’argent.

Dans ces conditions, et dans la mesure où il ne s’agit pas de pallier le manque de professionnels, le bénévolat de compétence, articulé avec le projet de la bibliothèque, ne paraît qu’offrir des avantages et contribuer à transformer les établissements de lecture publique en lieux de vie. Pour autant, la prudence reste nécessaire. A la question “pouvez-vous nous faire part de votre expérience et de vos observations?”, le bibliothécaire d’une grande ville a répondu : « Nous sommes plutôt réticents à accepter les animations totalement gratuites et/ou bénévoles, pour plusieurs raisons : le souci de rémunérer les professionnels, la reconnaissance du travail proposé et la plus grande facilité de mener un projet avec un partenaire rémunéré qu’avec un partenaire bénévole. »

Ce dernier point – la gestion difficile d’une disponibilité non contrainte, celle d’un personnel non soumis à « l’obligation de continuité du service » – revient de fait à de multiples reprises.

Vincent Rouillon

La ville de Rennes définit avec rigueur les multiples formes et motivations du bénévolat – « *disponibilité, militantisme, lien social ou générationnel ou interculturel* ». Elle distingue trois types de situation :

- l’implication de bénévoles individuels (non regroupés en association) ;
- le conventionnement de la ville avec une association spécialisée dans le développement de la lecture ;
- le partenariat formel ou informel entre la bibliothèque municipale et de multiples associations animées en tout ou partie par des bénévoles.